

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Château du Boulay-Morin

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les réservations de séjours, de chambres ainsi que la privatisation partielle ou totale du Château du Boulay-Morin pour l'organisation d'événements privés ou professionnels (mariages, réceptions, séminaires, shootings).

Toute réservation ou signature de contrat implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

2. Réservation

Hébergement

La réservation devient ferme et définitive après confirmation par le Château du Boulay-Morin et réception du paiement ou de la garantie demandée.

Les réservations peuvent être effectuées directement, via le site internet du château ou via des plateformes partenaires. Dans ce cas, les conditions spécifiques desdites plateformes peuvent s'appliquer.

Privatisation et événements

Toute privatisation fait l'objet d'un contrat spécifique signé entre les parties.

La réservation devient définitive après :

- la signature du présent devis
- le versement d'un acompte

Le client devra fournir avant l'événement :

- une pièce d'identité
- une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant l'événement

3. Tarifs

Les tarifs sont exprimés en euros, toutes taxes comprises, sauf mention contraire.

Ils peuvent varier selon la période, la durée du séjour, les prestations choisies et la nature de l'événement.

La taxe de séjour peut être appliquée conformément à la réglementation en vigueur.

4. Paiement

Hébergement

Le règlement du séjour est effectué selon les conditions précisées lors de la réservation.

Privatisation et événements

- 30 % à la signature du contrat
- solde à régler au plus tard un mois avant l'événement
- possibilité de règlement en espèces le jour de l'événement au plus tard

Toute prestation complémentaire fera l'objet d'une facturation additionnelle.

En cas de non-respect des échéances de paiement, le Château du Boulay-Morin se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.

5. Conditions d'annulation

Séjours individuels

Les conditions d'annulation dépendent du tarif réservé et de la plateforme utilisée.

Privatisations et événements

L'acompte de 30 % n'est pas remboursable.

En cas d'annulation :

- plus de 6 mois avant l'événement : acompte conservé
- entre 6 et 3 mois avant : jusqu'à 70 % du montant total pourra être dû
- moins de 3 mois avant : la totalité du montant pourra être exigée

Toute demande d'annulation ou de modification doit être formulée par écrit.

Toute modification fera l'objet d'un avenant, sous réserve de disponibilité.

6. Arrivée et départ

Hébergement

Check-in : à partir de 15h

Check-out : avant 11h

Privatisation et événements

Accès au domaine : à partir de 14h

Départ : Jusqu'à 11h

7. Capacité et sécurité

La capacité maximale autorisée est définie dans le contrat.

Elle ne peut excéder :

- 80 personnes assises dans la galerie du Château
- 150 personnes maximum pour tous événements confondus

Le nombre de participants est strictement contractuel.

Tout dépassement pourra entraîner :

- un supplément tarifaire
- ou l'annulation immédiate de l'événement sans remboursement

8. Prestataires externes

Les prestataires (traiteur, DJ, photographe, etc.) doivent être déclarés au préalable.

Le client reste responsable de ses prestataires.

Le Château du Boulay-Morin décline toute responsabilité en cas de litige entre le client et ses prestataires.

9. Utilisation des lieux

Les clients s'engagent à respecter :

- les bâtiments historiques
- les équipements et le mobilier
- l'environnement naturel du domaine
- la tranquillité des lieux

L'accès aux chambres est strictement limité aux personnes prévues dans la réservation.

Toute sous-location ou revente de la réservation est interdite sans accord préalable.

10. Domaine, environnement et sécurité

Certaines zones du domaine sont strictement interdites d'accès, notamment les dépendances.

Les équipements agricoles et véhicules motorisés sont interdits d'utilisation.

La forêt du domaine constitue une zone privée et protégée. Son accès est interdit sans autorisation préalable.

Il est strictement interdit de couper du bois, d'endommager la végétation ou de porter atteinte à l'environnement naturel du domaine.

Tout feu est strictement interdit sur l'ensemble de la propriété (feux de camp, braseros, etc.), en dehors des installations autorisées.

La présence d'animaux domestiques et d'animaux sauvages sur le domaine impose de respecter leur tranquillité. Il est interdit de les approcher, nourrir ou perturber.

Les enfants restent sous la responsabilité des adultes accompagnants.

11. Décoration et installations

Toute décoration doit être validée au préalable.

Sont interdits sans autorisation :

- toute fixation dégradant les lieux
- confettis, paillettes, lanternes volantes
- fumigènes ou dispositifs pyrotechniques

Les feux d'artifice sont strictement interdits sur l'ensemble du domaine.

Les lieux doivent être restitués dans un état normal. Tout nettoyage exceptionnel pourra être facturé.

12. Piscine et équipements extérieurs

L'utilisation de la piscine, du terrain de tennis et des équipements extérieurs se fait sous la responsabilité des utilisateurs.

Les enfants doivent être surveillés par un adulte.

Il est strictement interdit de boire ou de manger dans la piscine.

13. Caution et état des lieux

Une caution de 2 500 € est demandée dans le cadre des privatisations.

Elle couvre les éventuels dommages causés aux lieux, équipements ou extérieurs.

Tout dommage ou nettoyage exceptionnel pourra entraîner une retenue partielle ou totale de la caution ou une facturation complémentaire.

14. Responsabilité et assurance

Le Château du Boulay-Morin décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.

Le client est responsable de ses invités, prestataires et de tout dommage causé.

Une attestation d'assurance responsabilité civile peut être exigée.

15. Comportement et nuisances

Le Château du Boulay-Morin se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement serait inapproprié, dangereux ou irrespectueux.

La musique et les animations sont autorisées sans restriction d'horaire particulière.

En journée, la diffusion musicale doit toutefois rester à un niveau d'ambiance afin de préserver le calme du domaine et du voisinage.

Les soirées dansantes avec DJ, sonorisation renforcée et musique à volume élevé doivent être organisées exclusivement à l'intérieur du château, afin de ne pas occasionner de nuisances pour les riverains.

16. Livraison et stationnement

Toute livraison doit être signalée au préalable.

Le stationnement doit être effectué uniquement dans les zones prévues. Le château décline toute responsabilité en cas de dommage ou vol de véhicule.

17. Objets oubliés

Les objets oubliés pourront être conservés pendant une durée d'un mois. Leur envoi pourra être effectué aux frais du client.

18. Droit à l'image

Sauf opposition écrite du client, le Château du Boulay-Morin se réserve le droit d'utiliser certaines photographies ou vidéos réalisées lors d'un événement ou d'un shooting à des fins de communication.

19. Force majeure

Le château ne pourra être tenu responsable en cas d'événement indépendant de sa volonté.

20. Réclamations et litiges

Toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai de 8 jours après l'événement.

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relève de la compétence des tribunaux d'Évreux.